

Les élu(e)s d'Agir pour Challes les Eaux
73190 Challes Les Eaux

Mairie de Challes Les Eaux

A l'attention de Monsieur le Maire,
Daniel Grosjean

Challes Les Eaux, le 30 juin 2010

Objet : Fonctionnement du conseil municipal

Copie : M. Michel Arnaud, premier adjoint,
M. Gérard Duret, secrétaire général

Monsieur le Maire,

Au cours de la réunion du 3 mars 2010 sollicitée par notre groupe (personnes présentes : M. Le Maire Daniel Grosjean, M Gérard Duret DGS, Mmes Béatrice Faure, Marie Christine Lopez, Sonia Stebler, Mrs Bruno Forest et Jean-Yves Jacquier) nous avons exprimé des demandes bien précises relatives au fonctionnement du conseil municipal. En l'absence de réponses et d'actes concrets nous réitérons nos souhaits concernant :

- la mise en place de la commission communale pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- la rédaction des procès verbaux des conseils municipaux,
- les comptes-rendus des délégations qui vous ont été confiées par le conseil municipal,
- un débat sur la politique et le budget formation des élus.

De plus, nous nous permettons d'ajouter la question de la délibération du conseil municipal, demandée en décembre par Chambéry Métropole sur le schéma agricole communautaire, afin de formaliser les avis et les remarques de notre commune sur ce sujet.¹ Il nous paraît important que notre commune s'exprime sur ce sujet et fasse ressortir ses points d'accord ou de désaccord.

D'autre part, suite aux évènements tragiques climatiques dans des communes métropolitaines et à la formation des élus organisée par la fédération des Maires de Savoie pouvez-vous nous informer sur les modalités de mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde de notre commune.

Nous vous demandons que tous ces points soient à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

¹ « Chambéry métropole a souhaité s'engager dès 2006 dans une démarche de schéma agricole (délibération n°085-06 C du Conseil communautaire du 29 juin 2006). Le **processus de concertation** engagé au sein de Chambéry métropole prévoit une large place pour la consultation des communes. Je vous invite donc à **formaliser les avis et remarques émis par votre Conseil municipal dans une délibération avant fin mars 2010**, afin que les orientations qui seront validées en fin de processus de concertation par le Conseil communautaire puissent être partagées et soutenues par l'ensemble des communes. »

Par ailleurs, nous avons évoqué des délibérations placées dans le registre non présentées et non votées en conseil municipal ; le cas se représente à nouveau. En effet nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir une délibération concernant le CM du 9 février 2010, délibération nommée« enveloppe indemnitaire à allouer au Maire, adjoints et conseillers délégués ».

Nous demandons bien sûr un éclaircissement sur cette irrégularité.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons nos salutations distinguées.

Les élu(e)s de la liste Agir pour Challes